

Critères d'éligibilité

- Création/reprise d'activités industrielles, artisanales, commerciales, services ou de valorisation production agricole.

NB : tous les dossiers doivent être déposés avant-projet ou dans les 3 mois qui suivent la reprise ou l'immatriculation.

- Seule l'activité principale peut être accompagnée
- Inscription RCS ou RM ou répertoire agricole obligatoire
- Accompagnement du projet par un professionnel ou acteur de la création
- Financement bancaire au moins équivalent exigé
- Projet de développement / diversification d'activité sous condition de création d'emplois nouveaux.

Procédure d'instruction des dossiers

1^{er} contact / Dossier de demande

Site internet / téléphone / entretien

Présentation sommaire projet Vérification éligibilité
Ouverture accès dossier de demande

Finalisation de la demande

Retour informatique du dossier
Entretien avec 1 technicien ou 1 à 2 personnes bénévoles

Présentation du dossier en comité d'agrément
(par le porteur du projet)

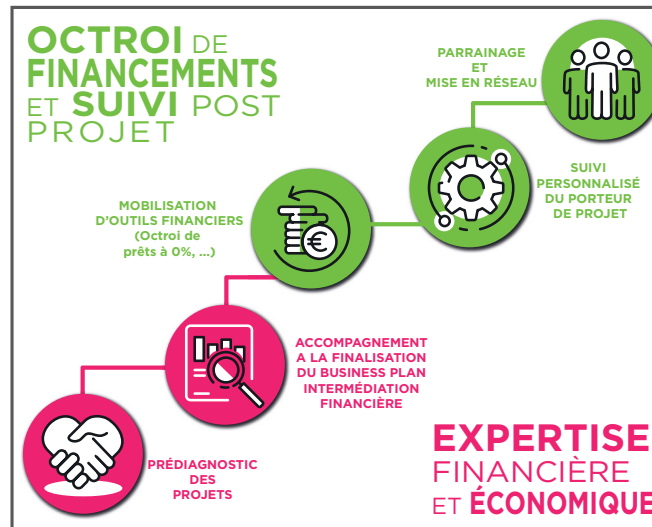
Dossier
refusé / ajourné

Dossier accordé
Formalisation du prêt
Définition des modalités
de suivi parrainage

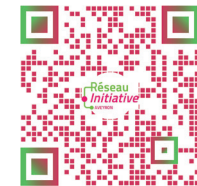
Association Loi 1901,
regroupant des bénévoles,
acteurs publics et partenaires privés.



Accompagnement



Réseau Initiative AVEYRON



www.initiative-aveyron.fr

Retrouvez nous sur



5, rue de Bruxelles
BP 3349
12000 RODEZ

38, bd de l'Ayrolle
12100 MILLAU

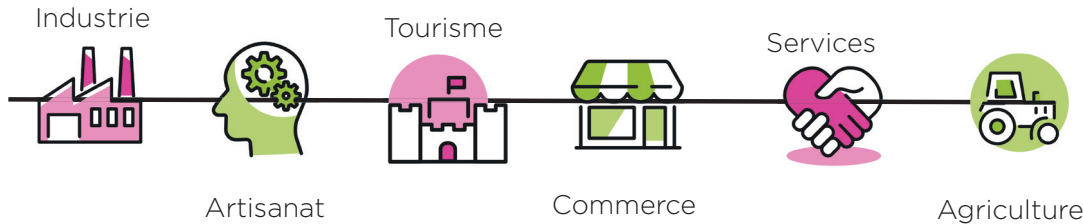
05 65 77 77 00

CRÉATION

prêt d'honneur RIA à taux 0 destiné aux entrepreneurs

Prêt personnel visant à consolider l'apport du créateur/repreneur

Les publics éligibles



Le 1^{er} emploi (emploi du demandeur) peut solliciter jusqu'à 10 000 € puis 5 000 € maximum pour les emplois suivants (Équivalents Temps Plein)

Montants : 3 000 € à 50 000 €

Remboursement jusqu'à 60 mois (84 mois en reprise sous conditions)

Nb : les comités d'agréments peuvent réviser ces montants à la baisse selon les dossiers sans devoir se justifier

PRÊT D'HONNEUR SOLIDAIRE

Prêt à taux 0 destiné aux personnes ayant un faible apport financier personnel et demandeurs d'emploi

- 8 000 € maximum
- Prêt bancaire obligatoire
- Accompagnement renforcé

PRÊT D'HONNEUR INITIATIVE OCCITANIE TRANSMISSION

Prêt d'honneur complémentaire au prêt d'honneur RIA (10 000 à 40 000 €) pour les projets de reprise d'entreprise :

- Minimum 3 emplois à la reprise
- Ou ayant un plan de financement supérieur à 200 k€

REPRISE

DÉVELOPPEMENT / TRANSITION DIVERSIFICATION

AVANCE REMBOURSABLE DÉVELOPPEMENT TPE

- Activités de production et services à l'industrie
- Réel projet de développement avec création d'emploi
- Investissements corporels/incorporels/BFR
- Accompagnement bancaire obligatoire
- Maximum 40 000 €

AVANCE REMBOURSABLE TRANSITION (projet)

- Projet de transition (énergétique/écologique...) formalisé par un diagnostic
- Investissements corporels/incorporels/BFR
- Accompagnement bancaire
- Maximum 25 000 €

VALORISATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES LOCALES

Investissements pour transformation à la ferme
Investissements pour vente directe ou circuits courts (max 1 intermédiaire).

Investissements de diversification hors énergie et immobilier

Investissements pour création d'activités dans les micro filières agricoles : maraîchage, brasserie, apiculture, pisciculture, fabrication cosmétiques...

De 5 à 15 000 € par demandeur.

Remboursement 60 mois. Différé possible.

BPI - Prêt d'Honneur Création Reprise

BPI Prêt d'honneur renfort

Doublement possible par les banques partenaires (Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, Banque Populaire Occitane, Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées, Crédit Mutuel Massif Central)